

Contrat de services

- Graphisme Rédaction/communications Gestion réseaux sociaux
- Formation/accompagnement Stratégie marketing Web



Ce contrat lie _____, sis au _____ (le client) ainsi que 9415-8441 QUÉBEC INC. (OXIA STUDIO), sis au 4029-4, rue Chardin, Saguenay G7Z 1H5 (le fournisseur), pour la prestation de services mentionnés dans ce présent contrat. Les deux parties ci-dessus mentionnées conviennent des points qui suivent.

DURÉE DU CONTRAT

_____ et OXIA Studio sont liés à ce présent contrat jusqu'à la fin de la prestation des services prévus dans cette présente et/ou ses annexes et/ou elle prend officiellement fin lorsque le client paie la valeur complète des services énumérés dans ce document.

LE FOURNISSEUR S'ENGAGE À :

Par la présente, OXIA Studio convient de livrer avec diligence le mandat qui lui a été impartis par le client dans la soumission.

- ✓ Réaliser les objectifs de ce contrat tout en respectant la démarche qui y est spécifiée le cas échéant;
- ✓ Ne pas entreprendre sans l'autorisation écrite du client, des activités non prévues dans ce contrat et susceptibles d'entraîner un dépassement de coûts;
- ✓ Soumettre au client, une ou des factures détaillées de tous les services rendus conformément à ce contrat;
- ✓ Le fournisseur lègue les droits d'auteurs des fichiers produits au client, mais il garde des droits de diffusion et de promotion pour utilisation de référence sur le web et lors d'autres occasions promotionnelles. Cependant, les droits d'auteurs légués n'incluent pas les fichiers bruts (fichiers PSD, AI et autres).

LE CLIENT S'ENGAGE À :

En contrepartie, pour atteindre les objectifs spécifiés dans ce document, le client convient des points suivants :

- ✓ Collaborer avec le fournisseur afin d'atteindre les objectifs souhaités, c'est-à-dire, de fournir les documents demandés dans des délais raisonnables, pour ne pas influencer la date de livraison;
- ✓ Payer au fournisseur les frais reliés aux différents services offerts selon les modalités entendues. La responsabilité financière du client est cependant limitée à payer cette somme selon les modalités prévues. Le paiement peut être fait par virement Interac, dépôt direct, carte de crédit/débit, traite bancaire ou en argent comptant. Le client devra payer 40% du montant en début de projet, un autre 30% à mi-mandat et 30% à la livraison du projet final à moins d'être une entente de paiement mensualisé.
- ✓ Transiger directement par le chargé de projet pour toutes questions d'ordre contractuelle. Les responsabilités des collaborateurs du fournisseur sont limitées à l'exécution des travaux;

Contrat de services (suite)

CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✓ La première rencontre consultative visant à établir les objectifs du projet est gratuite. Cependant, si le client désire des réunions supplémentaires, il devra défrayer des honoraires professionnelles selon le tarif horaire de 75\$/h (ou le tarif horaire déterminé au devis). Le fournisseur exclut cependant les courriels et les conversations téléphoniques n'excédant pas vingt (20) minutes de cette clause;
- ✓ Le devis fait partie intégrante de l'entente. Le tarif déterminé ne peut fluctuer, à moins d'y avoir ajouté des honoraires de consultations.
- ✓ Aucun changement ou modification au contrat ni aucune renonciation à l'égard de toute condition, disposition ou droit de recours des présentes ne peut être considéré comme valide à moins d'avoir été fait par modification écrite du contrat;
- ✓ Le contrat peut prendre fin lorsque les deux partis conviennent, par écrit, de la terminaison de la relation d'affaires. Ils devront s'assurer du règlement des honoraires professionnels.
- ✓ Les clauses intervenues en addenda, annexe ont préséance sur les termes généraux;
- ✓ Le client peut mettre fin à ce contrat seulement lorsque le fournisseur n'a pas réalisé de travaux et doit l'aviser, par écrit, dans des délais raisonnables. S'il y a annulation de cette présente et qu'il y a eu des dépenses engendrées, le client devra payer les frais encourus par le fournisseur. Par exemple, si cela concerne une consultation marketing étalée sur plusieurs semaines et que le client décide d'annuler le projet quelques semaines après avoir eu une prestation de services, celui-ci devra payer les frais encourus par ces services;
- ✓ En cas de force majeure (décès, accident, problème de santé, etc.), OXIA Studio ne peut pas être tenu responsable des retards encourus.
- ✓ Le client et le fournisseur respectent le caractère confidentiel de tout document se rapportant directement ou indirectement au projet ou travail auquel il participe et en conséquence, n'en divulgue aucune partie à qui que ce soit, sauf du consentement préalable de la partie concernée;
- ✓ Règle générale, OXIA Studio publie ses réalisations sur son site internet. À moins d'indications contraires, l'entente de confidentialité exclut la promotion générale du mandat sur Internet et les réseaux sociaux. Dans le cas d'un mandat de gestion de médias sociaux, le logo du client sera inséré et une discrétion ;
- ✓ En cas de non-paiement des honoraires professionnels par le client, après 90 jours, OXIA Studio pourrait soumettre le dossier à une agence de collection afin de récupérer ses dus;
- ✓ Les termes qui se trouvent dans la mention légale font partie intégrante du contrat.
<https://oxiastudio.com/politique-comptable-et-contractuelle/>

SIGNATURES DES PARTIES

Les présents termes de ce document sont effectifs dès la date spécifiée ici-bas. Dans le cas où les deux parties aient ratifié la présente à des dates différentes, la plus récente fait office de date de validité.

Nom du représentant du client et titre en lettre moulée		Date

Signature

Nom du représentant de OXIA Studio et titre en lettre moulée		Date

Signature